



HAL
open science

**Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen
Âge. Quelques réflexions autour d'un projet collectif en
cours**

Cécile Treffort

► **To cite this version:**

Cécile Treffort. Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen Âge. Quelques réflexions autour d'un projet collectif en cours. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest* : Anjou, Maine, Touraine, 2006, 113 (3), pp.167-188. 10.4000/abpo.798 . hal-00185426

HAL Id: hal-00185426

<https://hal.science/hal-00185426>

Submitted on 23 Nov 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Cécile TREFFORT

Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen Âge

Quelques réflexions autour d'un projet collectif en
COURS

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Cécile TREFFORT, « Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen Âge », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 113-3 | 2006, mis en ligne le 30 octobre 2008. URL : <http://abpo.revues.org/798>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires de Rennes
<http://abpo.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur : <http://abpo.revues.org/798>

Ce document est le fac-similé de l'édition papier.

© Presses universitaires de Rennes

Moines, monastères et prieurés charentais au Moyen Âge

Quelques réflexions autour d'un projet collectif en cours

Cécile TREFFORT

Professeur, Université de Poitiers
CESCM, UMR 6223, CNRS

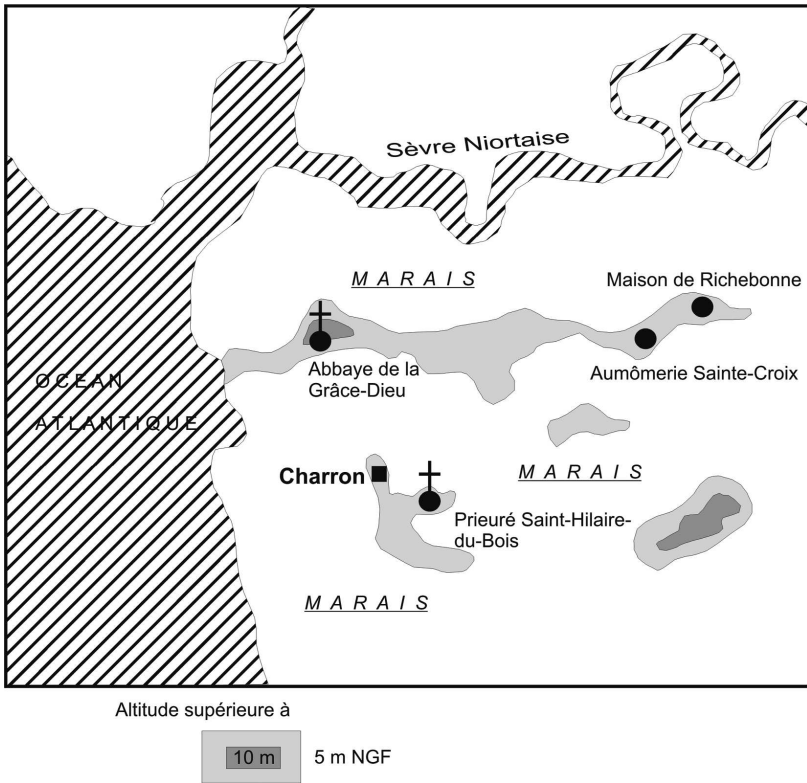
S'il existait, au Moyen Âge, des régions plus propices que d'autres à l'implantation monastique, les pays charentais, assurément, doivent en faire partie. Sur un territoire d'environ 13 000 km², correspondant à peu de choses près aux deux départements actuels de Charente et Charente-Maritime, un premier recensement effectué à partir du répertoire de dom Besse et dom Beaunier et de celui de dom Cottineau¹ a permis de comptabiliser près de six cent cinquante abbayes, prieurés, commanderies, aumôneries ou autres lieux où résidaient, en permanence, des religieux, soit un tous les quatre ou cinq kilomètres, pour l'ensemble du Moyen Âge.

Il ne s'agit toutefois ici que d'une moyenne et en certains lieux, notamment près du littoral, la distance peut être plus réduite. Ainsi, dans la zone marécageuse située à l'embouchure de la Sèvre niortaise, sur l'îlot médiéval de Charron (Charente-Maritime) (fig. 1), l'ancien prieuré – aujourd'hui entièrement détruit – Saint-Hilaire-du-Bois², relevant du monastère berri-

1. BEAUNIER, dom, BESSE, dom Jean-Martial, *Abbayes et prieurés de l'ancienne France, recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, vol. III, *Provinces ecclésiastiques d'Auch et de Bordeaux*, Paris, Ligugé, 1910 (Archives de la France monastique, n° 8) et COTTINEAU, dom Laurent-Henri, *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, Mâcon, Protat, 1939, 2 vol. L'ouvrage de SEMUR, François, *Abbayes, prieurés et commanderies de l'ancienne France : IV^e-XVIII^e siècle : Poitou, Charente, Vendée*, Bannalec, Impr. régionale, 1984, ne les a pas remplacés.

2. DE BASCHER, Jacques, *Le prieuré de Saint-Hilaire-du-Bois à Charron*, La Rochelle, Quartier Latin, 1981 (Publications de la Société d'archéologie et d'histoire de l'Aunis, n° 11), 73 p. Le site a fait récemment l'objet de sondages archéologiques; voir la notice publiée par NORMAND, Éric, « Le site du prieuré Saint-Hilaire-du-Bois à Charron (Charente-Maritime) », dans NORMAND, Éric, TREFFORT, Cécile (dir.), GENSBEITEL, Christian (coll.) *À la table des moines charentais. Archéologie de l'alimentation monastique en Charente et Charente-Maritime au Moyen Âge*, La Crèche, Geste Éditions, 2005, p. 23-24.

**Figure 1 – L’implantation monastique à Charron (Charente-Maritime)
(réalisation R. Neveu d’après E. Normand)**



chon de Fontgombaude (Indre), était situé à un kilomètre à peine de l’abbaye cistercienne de la Grâce-Notre-Dame³ implantée sur l’îlot voisin, de l’aumônerie Sainte-Croix⁴ et de la maison de Richebonne relevant de l’abbaye de Saint-Michel-en-l’Herm (Vendée)⁵. La proximité du marais poitevin alors en cours d’assèchement et de mise en valeur, ainsi que celle de

3. Sur cette abbaye cistercienne fondée en 1190 par Richard Cœur-de-Lion, voir en particulier COTTINEAU, *Répertoire...*, *op. cit.* n. 1, vol. I, col. 710-711 et MESCHINET DE RICHEMONT, L., « Cartulaire de l’abbaye de la Grâce-Notre-Dame ou de Charron en Aunis », dans *Archives historiques de la Saintonge et de l’Aunis*, vol. XI, 1883, p. 17-60, notamment la charte n° 1, p. 20 (8 mai 1190) : *Richardus, Dei gratia rex Angliae, dux Normanniae et Aquitanae comes [...]* sciatis nos concessisse [...] *ecclesiae nostrae Gratiae beatae Mariae et monachis ibidem Deo servientibus omnes donationes quas eis fecimus de fundatione ipsorum in insula de Lagunolla...*

4. DE BASCHER, Jacques, *Le prieuré de Saint-Hilaire-du-Bois...*, *op. cit.* n. 2, p. 47, évoque une *domus Sanctae Crucis de Charons*, mentionnée en 1217 dans la charte de fondation de la maison hospitalière de Pauléon et réduite au XVII^e siècle à l’état de métairie relevant de l’aumônerie Sainte-Croix de Mauzé (79).

5. Cf. NORMAND, Éric, « Le site du prieuré Saint-Hilaire-du-Bois... », *op. cit.* n. 2.

La Rochelle, ville et port en pleine expansion, et des marais salants d'Aunis, exploités intensivement depuis au moins le ^x^e siècle, expliquent en partie la densité de l'installation bénédictine en ce lieu aux ^x^e-^{xii}^e siècles.

Dans un tout autre contexte géographique, loin dans les terres et tout près de la source de la Charente, sur la commune actuelle de Roumazières-Loubert (Charente)⁶, l'implantation religieuse médiévale s'avère aussi dense : sur quelques kilomètres carrés seulement, on trouve une dépendance, au statut mal défini, de l'abbaye bénédictine Saint-Martial de Limoges, située à Chantrezac⁷, une commanderie templière – Sainte-Croix du Petit-Masdieu⁸ –, un prieuré de chanoines relevant de l'abbaye de Lesterps (Charente) – Saint-Jean-Baptiste de Loubert⁹ – auxquels s'ajoute une maison grandmontaine – la Boulonie¹⁰ – sur la commune voisine d'Étagnac (Charente). Manifestement, ce lieu situé près de la voie allant de Limoges à Périgueux, entre Manot, passage à gué sur la Vienne, et Chantrezac, point de franchissement de la Charente par un pont en pierre, était propice à l'installation des moines qui n'y recherchaient pas forcément la solitude.

Si l'on ne peut manquer d'être frappé par l'importance numérique et la densité de l'implantation monastique en pays charentais aux ^x^e et ^{xii}^e siècles, on doit remarquer également la diversité des ordres représentés. Les bénédictins dominent, par la présence d'abbayes indépendantes¹¹ ou relevant d'ordres prestigieux comme Cluny¹² ou Cîteaux¹³, qui en outre

6. Sur cette zone à la limite entre les diocèses de Poitiers et Limoges, on pourra consulter l'article de AUTISSIER, Anne, « Les implantations en marge de diocèses : le cas du Confolentais et de la région de Jonzac », dans TREFFORT, C. (dir.), *Archéologie monastique en pays charentais. Bilan, exemples et perspectives*. [Actes du colloque de Saintes et Saint-Amant-de-Boixe, 31 mars-2 avril 2004], à paraître en 2006.

7. DUMONT, J., « Géographie historique (5) : canton de Saint-Claud (1^{re} partie) », dans *Amis du Vieux Confolens*, n° 65, mars 1998, p. 23.

8. Unie au ^{xvi}^e siècle à la commanderie Saint-Jean-Baptiste du Grand-Masdieu : voir DARAS, Charles, *Les Templiers en Charente. Les commanderies et leurs chapelles*, Angoulême, Société archéologique et historique de la Charente, 1981, p. 52-54.

9. Prieuré-cure fondé vers 1080 par Jourdain IV de Chabanais : [...] *idcirco ego Jordanus, filius Ainardi et Barreldis, dono Deo et sancto Petro Stirpensis [...] solum terrae in castro de Loberz ad aecclesiam in honore sancti Johannis Baptiste construendam et ad cimiterium et domum clericorum*. Charte éditée par ARDV, « La motte féodale de Loubert », *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, 6^e série, t. V, 1895, p. 176; sur Saint-Jean-Baptiste de Loubert, voir également NANGLARD, J., *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, Angoulême, Despujols, 1900, 4 vol., ici vol. III, p. 47.

10. Sur la Boulonie, voir en particulier LARIGAUDERIE, Martine, « Les fondations de l'ordre de Grandmont », dans *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, t. 161, n° 2-3, 2005, p. 41-65 (note p. 43-44) et d'autres travaux du même auteur.

11. Comme par exemple Baignes-Sainte-Radegonde, Bassac, Nanteuil-en-Vallée, Saint-Amant-de-Boixe (Charente) ou encore l'Abbaye-aux-Dames de Saintes (Charente-Maritime).

12. Pour exemple, prieurés clunisiens des pays charentais mentionnés dans la visite de l'ordre de Cluny de 1292 publié dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. 2, 1875, p. 281 : île d'Aix (Charente-Maritime), Barbezieux (Charente), Le Breuillet (Charente-Maritime), Cherves-Châtelars, Consac (Charente), Grezac, Laleu (arr. La Rochelle), L'Alleu, Le Breuil-aux-Moines, Médis (Charente-Maritime), Montbron (Charente), Ozillac, Ile de Ré, Rosne (Charente-Maritime), Ronsencac (Charente), Saint-Eutrope de Saintes, Saint-Genis-

possèdent en général plusieurs prieurés aux alentours. Cependant, les chanoines réguliers, souvent appelés – de manière parfois impropre – augustins, sont également nombreux, vivant dans des abbayes indépendantes¹⁴ ou relevant d'ordres divers, en particulier celui de Saint-Ruf¹⁵. Les ordres à tendance érémitique, créés à la fin du XI^e siècle – celui de Fontevraud¹⁶ et, surtout, celui de Grandmont¹⁷, auxquels on peut ajouter les fondations de Gérard de Sales¹⁸ –, acquièrent eux aussi, très vite, une place importante dans le paysage religieux charentais. Enfin, templiers et hospitaliers ont su comme les autres se tailler une place importante, dans tous les lieux économiquement propices à leur installation¹⁹.

Plusieurs abbayes bénédictines de fondation ancienne, mérovingienne ou carolingienne, ont réussi, aux XI^e-XII^e siècles, à se constituer parallèlement un temporel important, constitué de multiples terres, biens et rentes, et un réseau compact de prieurés destinés à administrer au mieux ce patrimoine, dont la cohérence géographique est souvent très nette. C'est le cas de celui de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe (Charente) dont les possessions et dépendances étaient concentrées autour de la maison mère,

de-Saintonge, Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime), Saint-Laurent-de-Belzagot, Saint-Palais-du-Né (Charente), Saint-Vivien et Torxé (Charente-Maritime). Sur l'implantation clunisienne, parfois difficile, en Aquitaine, on peut consulter l'article de CROZET, René, « Les établissements clunisiens en Saintonge », dans *Moissac et l'Occident au XI^e siècle. Actes du colloque international de Moissac, 3-5 mai 1963*, Toulouse, Privat, 1963, p. 253-259, en attendant l'achèvement de la thèse de Stéphane Lafaye (dir. Jean-Loup Lemaître, Paris).

13. Parmi les abbayes cisterciennes les plus importantes en pays charentais, on peut signaler Puymerle à Aussac-Vadalle (Charente), La Grâce-Dieu à Benon, la Grâce-Notre-Dame à Charron (Charente-Maritime), Grosbot à Charras (Charente), Saint-Léonard-des-Chaumes à Dompierre-sur-Mer, les Châtelliers à la Flotte-en-Ré ou la Frenade à Merpins (Charente-Maritime).

14. Notamment Saint-Sauveur d'Aubeterre, La Couronne, Notre-Dame de Lanville, Saint-Pierre de Lesterps (Charente), Notre-Dame de Sablonceaux (Charente-Maritime) ou Notre-Dame de Châtres à Saint-Brice (Charente).

15. En particulier Mornac-sur-Seudre (Charente-Maritime) et ses dépendances.

16. Avec, en particulier, Sainte-Catherine de La Rochelle (Charente-Maritime) et Notre-Dame de Tusson (Charente); on peut signaler ici, à propos des prieurés fontevristes de la région, la thèse en cours de Patrick Bouvart (dir. Claude Andrault-Schmitt, Poitiers).

17. Parmi les établissements grandmontains les plus importants, on peut signaler Ravaud à Aussac-Vadalle (Charente), la Lance à Breuil-Magné (Charente-Maritime), Bosseau à Chalais, Rauzet à Combiens (Charente), Gandory à Dompierre-sur-Charente (Charente-Maritime), Étricot à Étagnac (Charente), Sermaize à Nieul-sur-Mer (Charente-Maritime) ou encore Beausault à Saint-Christophe de Tude (Charente).

18. Des « abbayes du désert », comme l'Absie ou Fontdouce à Saint-Bris-des-Bois (Charente-Maritime); sur ce mouvement de fondation, voir en particulier ANDRAULT-SCHMITT, Claude, « Des abbataies du "désert". Les églises des successeurs de Gérard de Sales dans les diocèses de Poitiers, Limoges et Saintes (1160-1220) », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 5^e sér., t. VIII, 1994, p. 91-172.

19. Voir en particulier LEGRAS, Anne-Marie, *Les commanderies des Templiers et des Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en Saintonge et Aunis*, Paris, CNRS, 1983 et DARAS, Charles, *Les Templiers en Charente...*, op. cit. n. 8. On peut noter qu'Aunis, Saintonge et Angoumois faisaient partie du prieuré d'Aquitaine, dont le fonds documentaire est conservé aux Archives départementales de la Vienne à Poitiers (série 3 H).

tout le long de la Charente²⁰. En amont, l'abbaye poitevine de Charroux (Vienne) avait fait de même tout comme, en aval²¹, celle de Saint-Cybard d'Angoulême (Charente) qui contrôlait, à son tour, une partie du fleuve et de ses abords, grâce entre autres à ses prieurés²². Dans le diocèse de Saintes, on peut citer Saint-Jean d'Angély, monastère soutenu dès sa fondation au IX^e siècle par les souverains carolingiens puis par les comtes de Poitiers, ducs d'Aquitaine après sa restauration à la fin du X^e siècle; son cartulaire²³ permet de mesurer l'ampleur de ses possessions et de vérifier la proximité de ses prieurés, manifestement destinés à administrer les biens sur place. Une autre abbaye, Baignes-Sainte-Radegonde (Charente), que la tradition donne comme de fondation carolingienne²⁴, avait acquis, grâce à la richesse de son temporel et à l'importance de ses dépendances disséminées aux alentours²⁵, une telle puissance qu'elle s'opposa avec vigueur à la mainmise clunisienne; l'appui du pape lui permit, finalement, de res-

20. Abbaye fondée dans la forêt de la Boixe sur la tombe de l'ermite mérovingien Amant et déplacée à la fin du X^e siècle sur son site actuel. Le cartulaire a été publié par DEBORD, André, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe*, Imprimerie Oudin-Beaulu, Poitiers, 1982 (Société archéologique et historique de la Charente); un gros fonds concerne également Saint-Amant-de-Boixe et ses possessions aux Archives départementales de la Charente à Angoulême (série H^V). Le complexe abbatial fait actuellement l'objet d'une mise en valeur accompagnée de fouilles archéologiques. Voir en particulier VIGNET, Anaël, « Les fouilles archéologiques du cloître de l'abbaye de Saint-Amant-de-Boixe (2002-2004) », dans *Archéologie monastique en pays charentais...*, op. cit. n. 6.

21. Abbaye fondée à la fin du VIII^e siècle. Pour son patrimoine, voir MONSABERT, Dom Pierre de (éd.), *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Charroux*, Poitiers, AHP, 1910 (Archives historiques du Poitou, 39) et le fonds concernant Charroux aux Archives départementales de la Vienne à Poitiers.

22. Abbaye fondée sur la tombe du reclus mérovingien Cybard, en contrebas des murailles de la cité. Pour les possessions, voir LEFRANCQ, P., *Le cartulaire de Saint-Cybard. Les chartes antérieures à l'abbatit de Rannoul II (1171-1218)*, Angoulême, Société archéologique et historique de la Charente, 1931, et le fonds conservé aux Archives départementales de la Charente à Angoulême (série HI). Le site a fait l'objet de plusieurs opérations archéologiques dont la dernière a révélé la conservation d'un bâti médiéval encore important; voir SCHEFFER, Marie-Ève, « L'étude de bâti de l'îlot Lacroix-Charbonnaud à Angoulême : un nouveau regard sur l'abbaye Saint-Cybard », dans *Archéologie monastique en pays charentais...*, op. cit. n. 6.

23. MUSSET, Georges, *Le cartulaire de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély*, Saintes, 1901-1903, 2 vol. (Archives historiques de Saintonge et d'Aunis, 30 et 33).

24. Dans le cartulaire de Baignes (cf. note suivante), les premiers actes ne remontent cependant pas avant la fin du XI^e ou le début du XII^e siècle; on retrouve également une tradition de fondation carolingienne en d'autres lieux, par exemple, à Aubeterre-sur-Dronne (16) ou Nanteuil-en-Vallée (16) (cf. REMPNOULX-DUVIGNAUD, M.-A., « L'abbaye de Nanteuil-en-Vallée (Angoumois, diocèse de Poitiers). Notes et documents », *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 5^e série, t. VIII, 1886, p. 125-236). À ce sujet, on peut consulter REMENSNYDER, Amy G., *Remembering Kings Past. Monastic Foundation Legends in Medieval Southern France*, Ithaca/London, Cornell University Press, 1996, même si l'auteur n'évoque pas précisément ces sites charentais.

25. Dont on peut mesurer l'ampleur dans CHOLET, Abbé, *Cartulaire de l'abbaye Saint-Étienne de Baigne en Saintonge*, Niort, 1868 et SAUVE, Michel, « Mémoire sur l'abbaye de Baignes à partir de documents parisiens », dans *Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de Charente*, t. 156, n° 3-4, 2000, p. 217-227.

ter officiellement indépendante²⁶, phénomène assez rare dans l'histoire clunisienne pour être signalé.

C'est dans un paysage charentais déjà très monastique que fut fondée à Saintes (Charente-Maritime) – où existaient déjà deux établissements religieux anciens, Saint-Vivien et Saint-Eutrope – un monastère féminin dédié à Sainte-Marie, plus communément appelé l'Abbaye-aux-Dames, en 1047²⁷. Les terres situées aux alentours de Saintes étant déjà densément occupées par des moines de toutes obédiences, la fondatrice, Agnès de Bourgogne (veuve du comte de Poitiers et duc d'Aquitaine Guillaume le Grand) et son nouvel époux, le comte d'Anjou Foulque Nerra, n'eurent d'autre alternative que de confier à la nouvelle abbaye des territoires en grande partie vierges d'occupation humaine bien que prometteurs, la forêt de Baconais et la presqu'île de Marennes (Charente-Maritime). Là, au fil des défrichements et au gré des fondations de bourgs nouveaux, s'implantèrent progressivement les principaux prieurés de l'Abbaye-aux-Dames²⁸.

L'installation de moines relevant de maisons mères charentaises se doubla très tôt de celle de religieux venus des régions avoisinantes, en premier lieu de Poitiers, grâce au soutien apporté à cette entreprise par les comtes de la cité et ducs d'Aquitaine²⁹. Les cartulaires de la région donnent l'impression, à partir du x^e siècle, d'une véritable course à la mer dont la motivation essentielle était vraisemblablement l'approvisionnement en sel produit dans les marais d'Aunis³⁰, notamment ceux d'Aytré et de Voutron (Charente-Maritime)³¹. Pour exemple, au cours du x^e siècle, Saint-Cyprien de Poitiers acquiert, par vente et, surtout, par donation, près d'un millier d'aires de salines, déjà en usage, voire anciennes³², ou à consti-

26. Voir notamment HUBERT, Claude, « Le légat d'Angoulême et la résistance de l'abbaye de Baigne à la centralisation clunisienne », dans GALLAIS, Pierre et RIOU, Yves-Jean (éd.), *Mélanges offerts à René Crozet à l'occasion de son 60^e anniversaire*, Poitiers, Société d'étude médiévale, 1966, t. I, p. 515-521.

27. Ce monastère a fait l'objet de très nombreuses études ; voir, en dernier lieu, MICHAUD, Alain, « L'Abbaye-aux-Dames de Saintes au Moyen Âge », dans *Archéologie monastique en pays charentais...*, op. cit. n. 6.

28. L'ensemble des biens de l'Abbaye-aux-Dames est concentré autour de Pont-l'Abbé-d'Arnoult, Corme-Royal, la presqu'île de Marennes et Saint-Denis dans l'île d'Oleron. La mise en valeur progressive de cet espace resté jusqu'alors très largement forestier a été étudiée en particulier par DEBORD, André, *La société laïque dans les pays de la Charente, x^e-xii^e siècle*, Paris, Picard, 1984.

29. Voir en particulier l'étude de REFALO, Sylvie, « Les prieurés des abbayes poitevines en pays charentais (x^e-xi^e siècle) » dans *Archéologie monastique en pays charentais...*, op. cit. n. 6.

30. Voir par exemple DUGUET, Jacques, « Les possessions de l'abbaye de Saint-Maixent en Aunis et Saintonge », dans *Roccafortis*, 2^e série, t. II, n° 3, 1968, p. 73-85.

31. Il est malheureusement difficile, voire impossible, de mettre en relation ces donations avec le paysage ou les toponymes actuels ; à ce propos, voir FAUCHERRE, Nicolas et FAUX, Erwan, « Essai de cartographie d'un marais salant médiéval : les salines de Voutron (x^e-xi^e siècle) », *Roccafortis*, 3^e sér., t. V, n° 31, 2003, p. 133-138.

32. *Cartulaire de Saint-Cyprien*, op. cit. n. 29, n° 523, p. 316 (937) : Adhelme donne... *salinam suam [...]* LVIII areas, et cocatur salina vetera cum omni maratione.

tuer³³. Quelques documents permettent d'imaginer le montant des richesses ainsi accumulées par les moines dans une perspective longue : au x^e siècle, un certain Ingolbert vend ainsi 171 aires existantes et une terre déserte destinée à la construction d'une nouvelle saline pour 200 sous³⁴, soit environ un sou par aire. Vers 940, deux salines, l'un de 41 aires, l'autre de 70, situées à Angoulins sont soumises chacune à une redevance de 2 muids de sel³⁵. Même s'il reste difficile de chiffrer précisément la production salicole pour cette époque, elle devait être très importante, assez en tous cas pour que d'autres abbayes voisines cherchent également à posséder des dépendances dans cette zone, renforçant ainsi la densité de l'occupation monastique ; c'est le cas, en particulier, de la Trinité de Vendôme, Bourgueil ou Saint-Florent de Saumur en Anjou, Fontgombaud ou Bourgdieu en Berry, Saint-Martial de Limoges ou Lartige en Limousin, Saint-Romain de Blaye en Bordelais ou encore Ébreuil en Auvergne³⁶ (fig. 2).

L'éloignement des maisons mères dont relevaient parfois certains prieurés charentais est particulièrement remarquable. Il s'agit d'une situation ancienne, remontant au moins au x^e siècle, comme dans le cas de Saint-Michel de la Cluse, abbaye bénédictine du piémont italien (diocèse de Turin) à qui, selon le témoignage d'Adémar de Chabannes, le duc d'Aquitaine lui-même avait donné de nombreuses terres sur le littoral³⁷. On peut d'ailleurs rappeler ici que c'est un moine italien nommé Benoît, neveu de l'abbé de la Cluse, qui soutint avec succès la controverse autour de l'apostolicité de saint Martial contre Adémar lui-même³⁸.

33. *Cartulaire de Saint-Cyprien, op. cit.* n. 29, n° 528, p. 318 (934) : donation du comte de Poitiers de marais à Angoulins *cum areas ad salinas faciendas* ; voir également n° 520 (cf. note suivante) ; on retrouve la même dynamique de mise en valeur des terres littorales appartenant, initialement, au comte de Poitiers, dans une charte de Saint-Maixent éditée par RICHARD, Alfred, *Chartes et documents pour servir à l'histoire de l'abbaye de Saint-Maixent*, Poitiers, AHP, 1886 (Archives historiques du Poitou, 16 et 18), n° 14, p. 26-27 (939) : Guillaume Tête-d'Étoupe donne... *unam jurzetam ad centum areas construendas cum omni ejus apparatu, scilicet et officinis et maracionibus [...] post quinquennium virzeta jam dicta ad salinam perducta census annis singulis modio cui LX prestit.*

34. *Cartulaire de Saint-Cyprien, op. cit.* n. 29, n° 520, p. 314 : *Hingobertus levita vendidit Martino abbati Sancti Cipriani terram suam in pago Alniense, sub villa que vocatur Vultron, in marisco qui dicitur Vinzella, in uno loco areas CXX, in alio loco areas LI [...], item terram desertam subtus Vinzellam villam ad areas faciendas [...] Precium fuit CC solidorum.*

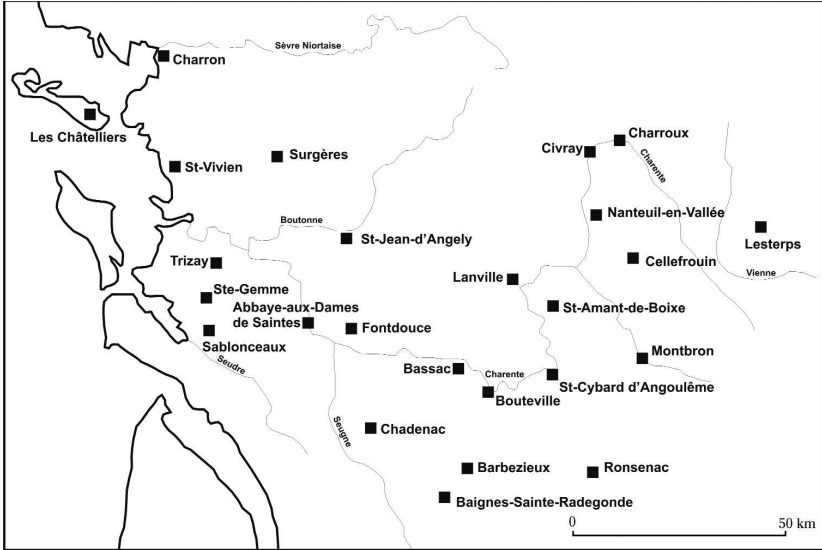
35. *Cartulaire de Saint-Cyprien, op. cit.* n. 29, n° 525, p. 317 (941 ou 942) : [...] *tradiderunt monachis [...] XLI aream salis [...] census II modios salis solventes...* et *ibid.*, n° 526, p. 318 (vers 940) : [...] *dedit 70 areas in marisco Medano [...] per singulos annos II modios solvant...*

36. L'implantation charentaise de ces abbayes extérieures aux diocèses de Poitiers, Angoulême et Saintes, fait actuellement l'objet d'une étude spécifique par l'auteur du présent article dans le cadre du Programme collectif de recherche.

37. ADÉMAR DE CHABANNES, *Chronique*, § III, 41 : [...] *cenobio Sancti Michaelis Clausam in Italia, et multis aliis per Burgundiam et Aquitaniam monasteris Dei, juxta oram maritimam plura in redivisibilibus dona terrarum ad copiam supplementi servorum Christi delegavit...* [éd. BOURGAIN, Pascale, avec la collab. de LANDES, Richard et PON, Georges, Turnhout, Brepols, 1999 (*Corpus Christianorum, Continuatio Medievalis*, 129), p. 162].

38. Voir notamment SALTET, Louis, « Une discussion sur saint Martial entre un Lombard et un Limousin en 1029 », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, t. 26, 1925, p. 161-186.

**Figure 2 – Principaux sites monastiques cités dans l'article
(réalisation R. Neveu d'après E. Normand)**



L'influence de l'abbaye italienne semble persister sinon s'intensifier en pays charentais dans le courant du XI^e siècle. Le cartulaire de Saint-Jean d'Angély rappelle la fondation, par un ancien moine de Saint-Michel de la Cluse, d'un monastère, Notre-Dame de l'Orivaux sur la commune d'Arces (Charente-Maritime), en Saintonge girondine : vivant en ce lieu en anachorète, il « rendit le lieu habitable pour les hommes » ; l'église fut ensuite donnée à Angély³⁹. En 1082, un autre moine de la Cluse, Geoffroy, fut élu abbé de Maillezaïs (Vendée)⁴⁰. À peu près à la même date, un troisième, Géraud,

39. *Cartulaire de Saint-Jean d'Angély*, op. cit. n. 23, n° 281, p. 343-347 : *Fuit namque vir optimus, moniali habitu detentus, religione ac santitate proclarus, moribus honestis decorus, beati Archangelii Michaelis Clusii coenobii alumnus, qui primus ipsum locum, heremofersique deditum, obedientiae causa, annuente Deo, hominibus habitabilum reddidit...*

40. La charte de son élection ne mentionne pas son statut dans son abbaye d'origine : [...] *quarum auctoritatem nos Malliacenses fratres humiliter imitantes, et praecipue beati Benedicti, sub quo vivimus, monitis obsequentes, eligimus, confirmamus et conlaudamus hunc fratrem nomine Gaufrédum esse nobis domnum et abbatem, concedente domno Benedicto abbate Sancti Michaelis de Clusa karitativae fraternitatis societate...* ; éd. BROUSSEAU, Laurence, *Édition des actes de Maillezaïs, de ses origines à l'année 1082*, mém. maîtr. (dir. G. Pon), Poitiers, 1995, n° 23, p. 98. La *Chronique de Saint-Maixent, 751-1140*, VERDON, Jean (éd.), Paris, Belles Lettres, 1979 (Les classiques de l'histoire de France au Moyen Âge, 33), p. 144-145, en fait un ancien abbé de la Cluse : *Eo quoque anno monasterium Sancti Petri Malliacensis exustum est; in quo monasterio electus est Gaufrédus, abbas modo Sancti Mikahelis de Clusa*. Les liens entre le Poitou et l'abbaye italienne se maintiennent au XII^e siècle, puisque le cousin d'Aliénor d'Aquitaine, Pierre Raymond, y fut moine avant de devenir abbé de Saint-Maixent en 1134; *ibid.*, p. 199 : *Obiit domnus*

tenens oboedentiam de Nancleris, c'est-à-dire prieur de Nanclars (Charente-Maritime) vendit à Saint-Jean-d'Angély le mas voisin de Clie (sur la commune de Saint-Julien-de-l'Escap), qu'un certain Échard avait donné vers 998 à l'abbaye italienne mais « qui ne profitait guère [aux moines de la Cluse] parce qu'ils ne possédaient rien d'autre en ce lieu et que l'intendant rural de ce mas cachait presque tout ce qui en provenait⁴¹ ». Ce texte évoque clairement la difficulté pour les abbayes lointaines de gérer efficacement des biens dispersés, d'où un effort de rationalisation passant par la concentration des biens et l'installation de prieurés relais. Ainsi, sur la route entre l'Italie et les salines de la côte atlantique, Saint-Michel possédait également, au Moyen Âge, d'autres dépendances, notamment la cure de Roussines (Charente) en Charente limousine, unie au prieuré Notre-Dame-et-Saint-Michel de Bussièrès-Badil (Dordogne), tout proche⁴².

Si l'intérêt réel de telles possessions pour l'abbaye italienne reste encore à déterminer, celui, économique, des dépendances charentaises de Savigny (Rhône), non loin de Lyon⁴³, est indéniable. On ignore pourquoi, au début du XI^e siècle, les seigneurs de Jarnac (Charente) confièrent aux moines de Savigny leur nouvelle fondation monastique, Saints-Pierre-et-Paul de Bouteville⁴⁴. On sait en revanche que grâce à des dépendances particuliè-

Gaufredus, bone memorie, abbas monasterii Sancti Maxentii [...] cui successit dominus Petrus Raimundus monachus de Clusa.

41. *Cartulaire de Saint-Jean d'Angély*, op. cit. n. 23, n° 82, p. 109-110 (vers 998) et n° 83, p. 111 (vers 1080) : *Monachi Sancti Michaelis de Clusa habebant unum massum ad villam que vocatur Cercilliacum. Sed parum proficiebat eis quoniam nihil aliud possidebant in eo loco, et rusticus procurator illius massi celabat prope totum quicquid inde exibat...*

42. Cf. LAUGARDIÈRE, M. R. de, « Essais topographiques, historiques et biographiques sur l'arrondissement de Nontron. V. Canton de Bussière-Badil », dans *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. XIX, 1892, qui, p. 298, évoque en outre une assemblée tenue en 1028 avec le prieur de Saint-Michel de la Cluse et les moines d'Angoulême et de Brantôme, malheureusement sans référence. Pour Roussines, voir BEAUNIER, BESSE, *Abbayes et prieurés...*, op. cit. n. 1, vol. V, p. 245 et NANGLARD, *Pouillé historique...*, op. cit. n. 9, vol. III, p. 63

43. Voir notamment RUBELLIN, Michel, « L'abbaye de Savigny en Lyonnais au Moyen Âge : vie et effacement d'une puissance régionale », dans *Id.*, *Église et société chrétienne d'Agobard à Valdès*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2003 (collection d'histoire et d'archéologie médiévales, 10), p. 295-326.

44. *Cartulaire de l'abbaye de Savigny, suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, publié par BERNARD, Auguste, Paris, Imprimerie nationale, 1853, n° 633, t. I, p. 310-311 : *Ego Gaufredus et uxor mea Petronilla delegimus ecclesiam Sancti Pauli, quae est sita in Sanctonensi territorio, subter castrum quod vocatur Botavilla, mancipandam servitio Dei pro animabus nostris, [...] sub regula monachorum [...]. Donamus Deo et rectoribus ecclesiae Sancti Martini Saviniacensis monasterii, et n° 634, t. I, p. 311-313 : *Ego in Dei nomine Gaufredus filius Vuilelmi nobilissimi comitis Engolismensis, notum fieri volo [...] ut ecclesiam Sancti Pauli, sitam in pago Sanctonensi, in vicaria Cristiolensi, in villa quae vulgo dicitur Botavilla, quam ego et uxor Petronilla ex nostro proprio ficimus aedificare, et sub dominatione Sancti Martini Saviniacensis monasterii [...] constituimus et ad consecrationis et benedictionis ab episcopis fecimus roborari...*; plusieurs chartes concernant Bouteville sont reprises, avec d'autres, par MARVAUD, François, « Chartes relatives au prieuré de Bouteville et aux églises de Merpins et de Gimeux », dans *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente*, 4^e sér., t. III, 1865, p. 343-375.*

rement bien situées, Bouteville s'enrichit rapidement. Plusieurs églises données au XI^e siècle virent l'implantation d'un prieuré⁴⁵ : l'un d'entre eux, Notre-Dame d'Avy⁴⁶ (Charente-Maritime), se trouvait aux portes de Pons, ville étape importante pour les pèlerins ; celui de Mirambeau (Charente-Maritime) – Saint-Sébastien du Petit-Niort⁴⁷ – et l'église de Saint-Dizant-du-Bois⁴⁸ étaient tout proches du prieuré de Saint-Thomas-de-Conac⁴⁹ (Charente-Maritime), petit port de l'estuaire girondin ; enfin, si les maisons de Mérignac⁵⁰ et de Saint-Preuil (Charente)⁵¹ apparaissent avant tout comme des possessions rurales de proximité, situés à quelques kilomètres seulement de Bouteville, trois autres prieurés importants, ceux de Merpins⁵², Bourg-Charente (Charente-Maritime)⁵³ et Saint-Amant-de-Graves

45. En 1107, un privilège de Pascal II évoque ainsi les églises de Bouteville, Cosnac, Mirambeau, Petit-Niort, Bourg-Charente et Merpins : [...] *in episcopatu Sanctonensi, ecclesiam Sancti Pauli de Botavilla, ecclesiam Sancti Thomae de Cosnaco, ecclesiam Sancti Symphoriani de Mirabello, ecclesiam de Niorto, ecclesias de Burgo, ecclesiam Sancti Remigii et Sancti Abundi de Merpins cum appenditiis suis...* ; éd. *Cartulaire de l'abbaye de Savigny*, op. cit. n. 44, n° 808, t. II, p. 424-426. Quelques années après, un privilège de Callixte atteste de l'installation de moines en plusieurs de ces lieux : [...] *in episcopatu Sanctonensi, in loco qui Botavilla dicitur, monasterium Sancti Pauli, cum pertinentiis suis, monasterium Sancti Remigii, in loco qui Merpins dicitur [...], in loco qui Miribel dicitur, monasterium Sancti Sebastiani [...], in vico qui Niort nuncupatur, monasterium Sancti Martini [...], in vico qui Cosnac dicitur, monasterium Sancti Thomae...* ; *ibid.*, n° 901, t. II, p. 475-477.

46. BEAUNIER, BESSE, *Abbayes et prieurés...*, op. cit. n. 1, vol. III, p. 296 et COTTINEAU, *Répertoire...*, op. cit. n. 1, vol. I, col. 232.

47. L'église est donnée à Savigny vers 1083 : *Ego Artaldus [...] libuit dare aliquid [...] Deo et Sancto Martino Saviniacensis monasterii [...] hoc est ecclesiam Sancti Sebastiani cum suis appenditiis, quae est sita in pago Sanctonensi, juxta castrum quod nuncupatur Mirabellum* ; éd. *Cartulaire de Savigny*, op. cit. n. 44, n° 752, t. II, p. 389-390. L'église donne ensuite naissance, au milieu du XV^e siècle, à un prieuré qui reste sous l'autorité de Savigny jusqu'au XVI^e siècle.

48. Église donnée à Savigny en 1121 : *Petrus Dei gratia Sanctonensis episcopus [...] ecclesiam sitam juxta paludem, in pago Cosniacensi, quam sanctae memoriae Rannulfus praedecessor noster [...] donaverat, nos [...] donum antecessoris nostri corroborantes, praedictam ecclesiam Sancti Dizentii cum appenditiis suis [...] donamus* ; éd. *Cartulaire de Savigny*, op. cit. n. 44, n° 932, t. II, p. 499-500.

49. BEAUNIER, BESSE, *Abbayes et prieurés...*, op. cit. n. 1, vol. III, p. 308 : prieuré donné à l'abbaye de Savigny par Amblard, chanoine de Saint-Pierre de Saintes, en 1062.

50. NANGLARD, J., *Pouillé historique...*, op. cit. n. 9, vol. III, p. 500 : église donnée en 1178 par Adémar, comme Saint-Preuil (cf. note suivante).

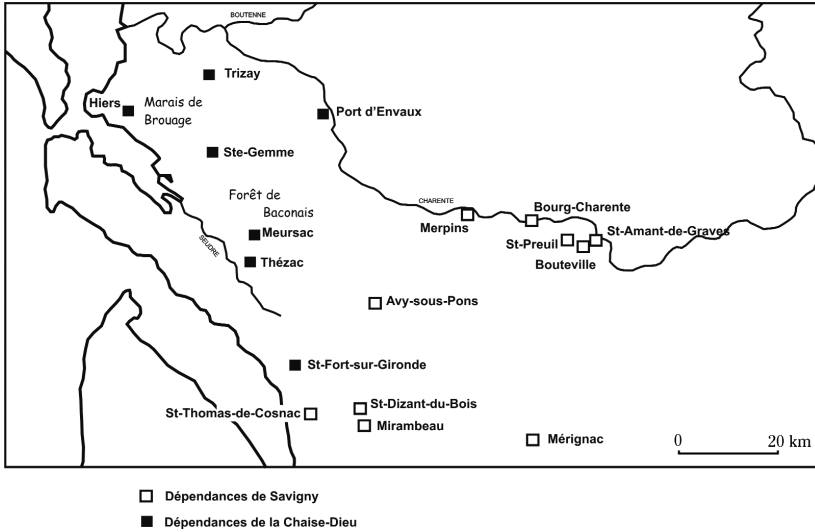
51. NANGLARD, J., *Pouillé historique...*, op. cit. n. 9, vol. III, p. 367 et COTTINEAU, *Répertoire...* op. cit. n. 1, vol. II, col. 2857 : vicairie perpétuelle établie en 1390.

52. Donation par Foulques de Merpins vers 1030 : *Ego in nomine Folcardus et mater mea Ginbergia et uxor mea Aynors et frater meus Oddo [...] delegimus unum locum in quo aedificemus sanctam Dei ecclesiam [...] et est ipse locus positus in Sanctonensi territorio, juxta castrum Merpini, mancipandum servitio Domini pro animabus nostri [...] sub regula monachorum [...] et constituimus hunc locum sub potestate ecclesiae Sancti Martini Saviniacensis monasterii et normae monachorum inibi degentium...* ; éd. *Cartulaire de Savigny*, op. cit. n. 44, n° 635, t. II, p. 313. À noter que NANGLARD, J., *Pouillé historique...*, op. cit. n. 9, vol. III, p. 520-521, donne la date de 1030, BEAUNIER, BESSE, *Abbayes et prieurés...*, op. cit. n. 1, vol. III, p. 302, celle de 1086, et COTTINEAU, *Répertoire...*, op. cit. n. 1, vol. II, col. 1825, celle de 1180.

53. BEAUNIER, BESSE, *Abbayes et prieurés...*, op. cit. n. 1, vol. III, p. 297, et COTTINEAU, *Répertoire...*, op. cit. n. 1, vol. I, col. 459.

(Charente)⁵⁴, étaient situés au plus près de la Charente, dans trois ports qui encadraient, en amont et en aval, l'opulente ville de Cognac. On comprend dès lors que malgré l'indéniable éloignement géographique de la maison mère et l'absence de prieurés relais sur la route, Savigny ait tenu à garder sous sa tutelle Bouteville et ses prieurés (fig. 3).

Figure 3 – Principales dépendances charentaises de La Chaise-Dieu (Haute-Loire) et de Savigny (Rhône) (réalisation R. Neveu)



L'intérêt économique des dépendances éloignées est encore plus net dans le cas de l'abbaye bénédictine de la Chaise-Dieu (Haute-Loire), en Auvergne, dont les possessions charentaises qui ne comptent pas moins, au cours du temps, de 17 prieurés⁵⁵ concentrés sur le littoral atlantique entre la Seudre et la Charente et tournés, manifestement, vers la production et l'exportation du sel. Si les moines auvergnats, contrairement aux précédents, possédaient ailleurs de nombreux prieurés, le premier de Saintonge, Sainte-Gemme (Charente-Maritime), fondé par le comte de Poitiers et duc d'Aquitaine lui-même⁵⁶, puis le deuxième, Trizay

54. L'église est donnée en 1124 par Girard d'Angoulême, légat pontifical : *Ego Girardus Engolismensis episcopus [...] notum fieri volumus quod dedi [...] ecclesiam Sancti Amandi super fluvium Charentam cum decima et omnibus ad eandem ecclesiam pertinentibus, Saviniensi monasterio Sancti Martini...* ; éd. *Cartulaire de Savigny*, op. cit. n. 44, n° 933, t. II, p. 500-501. Selon NANGIARD, J., *Pouillé historique...*, op. cit. n. 9, vol. I, p. 636 et BEAUNIER, BESSE, *Abbayes et prieurés...*, op. cit. n. 1, vol. III, p. 137, le prieuré fut fondé vers 1460.

55. Voir GAUSSIN, Pierre-Roger, *L'abbaye de la Chaise-Dieu (1043-1518). L'Abbaye en Auvergne et son rayonnement de la Chrétienté*, Paris, éd. Cujas, 1962.

56. La fondation de Sainte-Gemme est due au comte de Poitiers et duc d'Aquitaine Guy-Geoffroy ; la charte est publiée par BESLY, *Histoire des comtes de Poitou*, Paris, 1647,

(Charente-Maritime), dû vraisemblablement à la puissante et voisine famille de Tonny-Charente⁵⁷, témoignent par leur architecture tout à la fois de la richesse et de l'ambition de l'implantation casadéenne dans la région. Situés aux marges des marais salés du golfe de Brouage où on trouve également le petit prieuré de Hiers (Charente-Maritime) qui fit l'objet d'une dispute avec Cluny⁵⁸, ils permettaient, entre autres, de contrôler la production du sel qui pouvait ensuite être embarquée et exportée vers la mer, par la Gironde, grâce au prieuré de Saint-Fort (Charente-Maritime)⁵⁹, ou vers les terres par la Charente, grâce à celui de Saint-Saturnin-de-Séchaux à Port-d'Envaux⁶⁰. Si on ajoute à ce panorama au moins deux prieurés ruraux, Meursac⁶¹ et Thézac (Charente-Maritime)⁶², situés en pleine zone de défrichement (forêt de Baconais), on comprendra l'intérêt majeur que revêtaient ces dépendances atlantiques pour l'abbaye auvergnate⁶³.

Ce rapide tour d'horizon, qui devra être complété dans l'avenir, permet de montrer l'importance, la densité et la diversité des implantations monastiques en pays charentais, qui n'avaient jusqu'alors pas fait l'objet d'études de synthèses, si l'on excepte l'ouvrage de L. Bruhat⁶⁴, aujourd'hui bien vieilli, consacré à l'Aunis et à la Saintonge, ou quelques mémoires univer-

Preuves, f° 379 (avec droit d'usage dans la forêt de Baconais). De nombreux textes concernant Sainte-Gemme ont été traduits par DUGUET, Jacques, « Le prieuré de Sainte-Gemme des origines à 1731 », consultable à l'adresse internet suivante : [<http://poitou.ifrance.com>].

57. Voir en particulier l'article de DUGUET, Jacques, « Le prieuré de Trizay (Charente-Maritime) », consultable à la même adresse : [<http://poitou.ifrance.com>].

58. Voir DUGUET, Jacques, « Le prieuré de Sainte-Gemme... », *op. cit.* n. 56.

59. BEAUNIER, BESSE, *Abbayes et prieurés...*, *op. cit.* n. 1, vol. III, p. 306, et COTTINEAU, *Répertoire...*, *op. cit.* n. 1, vol. II, col. 2681.

60. BEAUNIER, BESSE, *Abbayes et prieurés...*, *op. cit.* n. 1, vol. III, p. 304, et COTTINEAU, *Répertoire...*, *op. cit.* n. 1, vol. II, col. 2339. Plusieurs documents concernant ce prieuré ont été publiés par TORTAT, Gaston, « Saint-Saturnin-de-Séchaux, Panloy, Saint-James, Gibran, 1450-1778 », dans *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. VII, 1880, p. 386-432.

61. BEAUNIER, BESSE, *Abbayes et prieurés...*, *op. cit.* n. 1, vol. III, p. 302, et COTTINEAU, *Répertoire...*, *op. cit.* n. 1, vol. II, col. 1839.

62. GAUSSIN, Pierre-Roger, *L'abbaye de la Chaise-Dieu...*, *op. cit.* n. 55, p. 277. L'église de Thézac est donnée en 1084 par Robert de Pons au prieur de Sainte-Gemme qui promet d'établir en ce lieu une *cella* avec deux moines et un prieur.

63. GAUSSIN, Pierre-Roger, *L'abbaye de la Chaise-Dieu...*, *op. cit.* n. 55, p. 407, cite également Arces, La Barde, Boscammant, Geay, Pisany, Romégoux, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Pierre-de-Favant et Saint-Thomas-de-Montelin, pour lesquels il faut toutefois vérifier la date de création en tant que prieuré. La notice de fondation de l'abbaye de Fontduce, rapportée par dom Mabillon, signale en outre que la Chaise-Dieu aurait réclamé – sans succès toutefois – la *cella* d'Aimar : *Antea tamen, dum praedictus Willelmus in hac eremo clericus degeret, monachi de Casa-Dei cellam praedicti Aimari senis calumniabantur, sed precibus et auctoritate domini Gerardi Engolismensis episcopi et sanctae Romanae ecclesiae legati eandem manumiserunt, consona sententia in audientia totius capituli S. Roberti data et sigillata charta quae hodie in hoc monasterio habetur*. Éd. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XIV, p. 525.

64. BRUHAT, Louis, *Le monachisme en Saintonge et en Aunis (X^e et XI^e siècle)*. Étude administrative et économique, La Rochelle, Libr.-impr. du Palais, 1907.

sitaires inédits⁶⁵. Un des problèmes majeurs auxquels se heurte l'historien pour étudier ces régions au Moyen Âge est l'indigence des documents écrits conservés. Pour la Charente-Maritime, l'incendie du Séminaire de La Rochelle et de la bibliothèque municipale de Saintes au XIX^e siècle a réduit en cendres de très nombreuses archives monastiques⁶⁶. Le département voisin de la Charente, de ce fait, apparaîtrait beaucoup plus propice aux études, car plus riche d'un point de vue documentaire, si les fonds des archives départementales ne souffraient d'un retard considérable d'inventaire, ce qui les rend en partie inexploitable. En contrepartie de ce tableau un peu désolé, les pays charentais ont fait l'objet, depuis une trentaine d'années, d'opérations archéologiques plus ou moins développées qui, portant sur des sites monastiques, ont considérablement renouvelé notre approche en ce domaine.

De telles constatations ont entraîné la création, en 2001, d'un programme collectif de recherche soutenu par le Ministère de la Culture (Service régional de l'archéologie), consacré aux *Conditions d'implantation des monastères dans les pays charentais au Moyen Âge. Étude de la géographie monastique en Charente et Charente-Maritime jusqu'au XV^e siècle. Archéologie, architecture et histoire*⁶⁷. Constitué d'une vingtaine de chercheurs venus de tous horizons institutionnels et disciplinaires, travaillant en collaboration avec de nombreux correspondants locaux, le groupe a développé une approche à deux niveaux. Une partie du travail porte sur un inventaire systématique, aussi critique que possible, des installations monastiques médiévales des pays charentais, par un dépouillement de la bibliographie et des sources écrites disponibles. L'autre orientation vise à étudier précisément certains sites, en s'appuyant notamment sur des opérations archéologiques (sondages ou fouilles) et sur des analyses de bâti⁶⁸.

Au bout de quatre ans, le montage d'une exposition itinérante, destinée à circuler dans les deux départements concernés, ainsi que la publication

65. Notamment RODON, Cédric, *Le réseau monastique dans le diocèse de Saintes du X^e au XIII^e siècle*, Mém. DEA (dir. M. Aurell), Poitiers, 2000.

66. Tous ces accidents ont été rappelés par FAVREAU, Robert, « Les débuts de l'histoire de l'Aunis », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 5^e série, t. III, 1990, p. 11-38.

67. Ce Programme collectif de recherche (PCR), dirigé par Cécile Treffort, est soutenu depuis 2001 par le Ministère de la Culture et intégré dans le programme de recherche de l'équipe d'archéologie du CESC. Il a donné lieu à plusieurs rapports d'activité, consultables au Service régional de l'archéologie de Poitou-Charentes, et à l'élaboration de plusieurs centaines de dossiers documentaires (classés par communes), déposés au CESC, destinés à alimenter une base de données informatisée. Je profite de l'occasion pour remercier tous les chercheurs qui, depuis plusieurs années, soutiennent le programme et mettent leur science et leur enthousiasme à son service, en particulier Éric Normand. Je remercie également Roland Neveu, qui a réalisé les cartes du présent article.

68. Un travail similaire avait été mené il y a quelques années en Rhône-Alpes : voir REYNAUD, Jean-François, collab. PACAUT, Marcel (†), WULLSCHLEGER, Michel dir., *Espaces monastiques ruraux en Rhône-Alpes*, Lyon, Association Lyonnaise pour la Promotion de l'Archéologie en Rhône-Alpes, 2002 (Documents d'archéologie en Rhône-Alpes et en Auvergne, 23).

d'un ouvrage d'accompagnement portant le même titre, *À la table des moines charentais. Archéologie de l'alimentation monastique en pays charentais au Moyen Âge*⁶⁹, ont permis de mettre en relief l'importance des informations recueillies, dont l'enjeu dépasse amplement la simple préparation ou consommation des aliments. En s'interrogeant sur l'approvisionnement, le stockage ou la transformation des matières premières, c'est toute l'organisation de la société médiévale qu'on aborde, c'est toute la topographie des espaces monastiques qui se révèle. En parallèle, l'organisation d'un colloque consacré à *L'archéologie monastique en pays charentais : bilan, exemples et perspectives*, dont les actes sont en cours de préparation⁷⁰, a également permis de présenter quelques sites importants.

L'exposition et le colloque n'apparaissent toutefois que comme une étape dans le cours de cette recherche collective, qui devra se poursuivre encore quelques années, avec un renouvellement de l'équipe en fonction de l'avancée de la recherche et de l'enrichissement des questionnements de départ dont le présent article rend partiellement compte.

Ainsi, quelle que soit la région choisie comme cadre de recherche, le premier écueil auquel se heurte le médiéviste est la reconnaissance du statut de prieuré. Comme l'ont déjà remarqué bien des chercheurs⁷¹, la sémantique médiévale est souvent floue et ne permet pas toujours de trancher, par exemple, sur la présence permanente de moines auprès d'une église. Cela a conduit certains de nos prédécesseurs, comme dom Cottineau⁷², à considérer comme prieurés bien des églises qui se révèlent, lorsqu'on examine de près les documents afférents, n'être que des églises paroissiales appartenant à une abbaye.

La mention d'un moine et la reconnaissance de sa dépendance par rapport à un monastère quelconque ne suffit même pas à faire du lieu un véritable prieuré, au sens commun du mot. Dans le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Amant-de-Boixe (Charente), on trouve ainsi mention, encore à la fin du XI^e siècle, d'un ermitage dans la forêt, dépendant de Saint-Amant et faisant l'objet d'un litige avec le monastère voisin de Charroux (Vienne). La charte, appelée *Carta ecclesiae cellularum Buxiae*, rapporte ainsi l'histoire :

« Traversant la forêt de la Boixe, un homme de bonne réputation du nom de Gautier, venant des régions de France et désirant mener la vie érémitique, vit ici un lieu apte et conforme à la religion où il désira, de toute la force de son âme, séjourner et servir abondamment Dieu. Mais parce que ce lieu rele-

69. *À la table des moines charentais...*, op. cit. n. 2.

70. *Archéologie monastique en pays charentais...*, op. cit. n. 6.

71. Voir en particulier les réflexions réunies dans *Prieurs et prieurés dans l'Occident médiéval. Actes du colloque organisé à Paris le 12 novembre 1984 par la IV^e section de l'École pratique des hautes études et l'Institut de recherche et d'histoire des textes*, éd. LEMAÎTRE, Jean-Loup, Droz, Genève, 1987.

72. COTTINEAU, *Répertoire...*, op. cit. n. 1. Malgré ses imperfections, cet ouvrage reste cependant irremplaçable. Il est à souhaiter que le projet de « Nouveau Cottineau », envisagé depuis quelques années par le CERCOR (Centre d'étude et de recherche sur les congrégations et ordres religieux) de l'Université de Saint-Étienne puisse être un jour réalisé.

vait de la juridiction de Saint-Amant (en effet, les moines de Saint-Amant avaient auparavant accepté le don de Foulque, comte d'Angoulême) et parce que, grâce aux moines de Saint-Amant, leur jardinier nommé Constantin s'y était installé longtemps auparavant et y avait construit une sorte de petite maison, le susdit Gautier, entendant et apprenant cela, ni n'osa ni ne put s'installer en ce lieu. Il vint ensuite auprès du seigneur Rannoux et des moines de Saint-Amant et leur demanda le lieu susdit. Ceux-ci ayant accepté, il reçut ce lieu et édifia une église en l'honneur de saint Marie, de saint Saturnin et de saint Amant, avec l'aide du seigneur abbé Rannoux et des moines grâce à leurs moyens, à tous leurs vilains et leurs paroissiens. Lorsque le dit Gautier, qui avait été un chevalier noble et courageux et s'était lié d'amitié avec les moines de Charroux, vit ce lieu prospérer et s'améliorer, il le transmit à Charroux à l'insu de Rannoux et des moines. Apprenant cela, l'abbé Rannoux attaqua l'abbé de Charroux et tint avec lui une grande réunion, en présence de tous les barons de cette terre. Plusieurs points ayant été débattus entre eux, l'abbé de Charroux reconnut qu'il avait accepté le don de Gautier et il abandonna entre les mains de l'abbé Rannoux la possession de toute chose qu'il avait pu exiger de manière juste ou injuste, et ainsi le lieu susdit resta sous la domination de saint Amant, du seigneur abbé Rannoux et des moines, sans revendication ni querelle de la part de quiconque. Ensuite, le seigneur évêque d'Angoulême, Adémar, à la demande et sur le conseil de Rannoux, abbé de Saint-Amant, consacra cette église et déposa un plein gant de noisettes ; il concéda et confirma la concession de [cette église] à Saint-Amant, entre les mains du susdit abbé⁷³. »

La vie érémitique, dont la tradition remonte ici à saint Amant, fondateur retiré en ce lieu à l'époque mérovingienne, n'est pas incompatible avec

73. *Haec est carta ecclesiae cellularum Buxiae. Quidam bonae opinionis homo, nomine Galterius, ex Franciae partibus veniens atque heremiticam vitam ducere desiderans, per Buxiam silvam transitum faciens, vidit ibi locum habilem et religioni congrum, in quo multum remanere, multumque Deo servire magno animi ardore concupivit. Sed quia locus ille sancti Amantii iuris erat, nam monachi sancti Amantii ante a Fulcone Engolismensium comite donum acceperant, et quidam, Constantinus nomine, hortolanus eorum, per monachos sancti Amantii iam diu ante steterat ac domunculum quandam fecerat; praefatus Galterius audiens et sciens hoc, inibi remanere non ausus est nec potuit. Postea vero ad dominum Rannulfum et ad monachos sancti Amantii venit et ab eis locum supradictum quaesivit, ipsisque concedentibus, praedictum locum accepit ecclesiamque in honore sanctae Mariae et sancti Saturnini sanctique Amantii aedificavit, domno Rannulfo abbate et monachis de suis facultatibus adiuvantibus cum omnibus villanis et parochianis suis. Cumque praedictus Galterius, qui nobilis et fortis miles extiterat et cum monachis Carrofensibus amicitiam habuerat, praefatum locum videret crescere ac meliorari, clam abbate Rannulfo et monachis, eundem locum Karrofensi loco tradidit. Quod cum abbas Rannulfus percepisset, Karrofensem abbatem requisivit et cum illo placitum magnum habuit coram cunctis baronibus istius terrae. Tandem, plurimis habitis inter se rationibus, recognovit abbas Karrofensis quia supradictum donum Galterii acceperat et gurgivit in manu abbatis Rannulfi quicquid iuste vel iniuste requirere poterat, atque ita locus supradictus in dominio remansit sancto Amantio et domno Rannulfo abbati et monachis sine alicuius calumnia vel querela. Deinde Engolismensis episcopus, domnus Ademarus, rogatu et monitu Rannulfi sancti Amantii abbatis, consecravit ipsam ecclesiam et posuit synodum plenam cyrothecam de avellanis et concessit et confirmavit illam, in manu supradicti abbatis, Sancto Amantio. Éd. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Amant, op. cit. n. 20, n° 235, p. 223-224. Je profite de l'occasion pour remercier Éliane Talau-Tardy pour sa collaboration dans cette traduction.*

la règle bénédictine, qui la considère d'ailleurs comme le degré le plus achevé de la vie contemplative⁷⁴. Cet épisode montre également que l'installation d'ermites dans cette vaste forêt, outre son caractère spirituel, revêtait un enjeu stratégique important, pour deux abbayes voisines et rivales. On ignore malheureusement où se trouvait la petite église construite par Gautier ; une chapelle, appelée la Macarine (chapelle de Macaire), est encore visible, en partie ruinée, dans la forêt, mais rien ne permet de l'identifier avec certitude à la précédente, ni d'y repérer les traces, vraisemblablement fugaces, d'un quelconque ermitage médiéval⁷⁵ (fig. 4).

Figure 4 – Villejoubert (Charente), chapelle ruinée de la Macarine, dans la forêt de la Boixe (Cl. C. Treffort)



Le titre de la charte précédemment citée suggère la présence, dans la forêt de la Boixe, de plusieurs *cellulae* et conforte l'idée d'une permanence de la tradition érémitique originelle relue à la manière bénédictine. D'autres sites proches, jusqu'alors considérés comme prieurés, pourraient relever de la même tradition. C'est le cas, en particulier, d'Ambérac (Charente), où deux chartes du cartulaire de Saint-Amant-de-Boixe signalent la présence d'un moine au XII^e siècle. Il n'est toutefois question dans ces documents ni d'un prieuré, ni même de l'église qui semble être restée paroissiale, mais

74. Définissant les quatre sortes de moines, saint Benoît, dans sa règle [éd. et trad. NEUFVILLE, Jean, DE VOGÜÉ, Adalbert, Paris, Le Cerf, 1972 (Sources chrétiennes, 181)], livre I, chap. 3, évoque les ermites en ces termes : « La seconde espèce est celle des anachorètes, autrement dit des ermites. Ce n'est pas dans la ferveur récente de la vie religieuse mais dans l'épreuve prolongée d'un monastère qu'ils ont appris à combattre le diable, instruits qu'ils sont désormais grâce à l'aide de plusieurs, et bien armés dans les lignes de leurs frères pour le combat singulier du désert. »

75. Cette chapelle, *capella Macharii*, est mentionnée à plusieurs reprises dans le *Cartulaire de Saint-Amant-de-Boixe*, *op. cit.* n. 20, dans les chartes n° 236, p. 224-225, vers 1100-1120, et n° 313, p. 282, en 1162, sans que jamais ne soit mentionné un moine ou un ermite.

d'un moine *qui apud Ambariacum morabitur* ou *apud Ambairiacum manens*⁷⁶, qui reçoit l'autorisation de pêcher dans la Charente et un droit d'usage dans le bois du Fouilloux. Ce moine vivait vraisemblablement dans un ermitage aux abords du village plus que dans un prieuré accolé à l'église ou construit dans son voisinage immédiat.

Même si l'on excepte ces cas particuliers, les prieurés ruraux restent souvent, en pays charentais, bien humbles. Deux ou trois moines semblent suffire, bien souvent, à administrer les terres de la maison mère situées à proximité et, éventuellement, à desservir l'église paroissiale dans le cas de prieuré cure. La vie religieuse et la célébration des offices ne devaient alors être guère être fastueuses et nul n'était besoin, sans doute, d'un espace claustral ou de bâtiments spécifiques. Les visites de l'ordre de Cluny permettent de mesurer la modestie de certains établissements ruraux qui, sans conteste possible, sont bien des prieurés. Ainsi, lorsque les prieurs de Barbezieux (Charente) et de Saint-Martin de Nevers (Nièvre) visitent en 1292 la province clunisienne de Poitou, dont relèvent les pays charentais, ils trouvent plusieurs maisons où le prieuré n'a qu'un ou deux moines pour compagnons : un à Saint-Laurent-de-Belzagot (Charente-Maritime) ou à Gonzac (Charente), deux au Breuillet, sur la commune de Paillé (Charente-Maritime), par exemple. Certaines *domus* n'ont même pas de moine résidant sur place ; pour Saint-Georges-de-Didonne (Charente-Maritime), près de Royan, les visiteurs rapportent en effet ceci :

« Il y a là huit moines avec le prieur [dont les noms suivent]. Il y a là deux moines sur les huit pour deux maisons qui sont soumises à la maison susdite, à savoir Saint-André d'Oleron et Meschers. Le prieur dit que ces deux moines ne peuvent pas vivre dans leurs maisons respectives à cause du manque de revenus [22 l. pour Oleron et 20 l. pour Meschers]. C'est pourquoi un moine et un prieur ne peuvent pas vivre correctement dans l'une ou l'autre des maisons. Il tient donc ces maisons selon les dispositions du chapitre général et pour chacune d'elles, il y a un moine dans son monastère⁷⁷. »

Sur le terrain, les petits prieurés ruraux sont bien difficiles à appréhender ; pour deux ou trois moines, on devait se contenter d'un modeste logis construit pour accueillir l'essentiel des actes de la vie quotidienne. Ceux qui sont conservés en élévation sont en général beaucoup plus tardifs, comme celui de Pont-l'Abbé-d'Arnoult (Charente-Maritime), reconstruit aux XVII^e-XVIII^e siècles⁷⁸ à côté de l'église romane. Pour les XI^e et XII^e siècles, il faut souvent recourir à des opérations archéologiques, quand celles-ci sont possibles. À Chadenac (Charente), le prieuré féminin de Sainte-Sonne, l'une des deux dépendances de Saint-Ausone d'Angoulême

76. *Cartulaire de Saint-Amant-de-Boixe*, *op. cit.* n. 73, chartes n° 100 et 101, p. 144-145, au début du XII^e siècle.

77. Traduction dans *Sources d'histoire médiévale, IX^e-milieu du XIV^e siècle*, dir. BRUNEL, Ghislain, LALOU, Élisabeth, Paris, Larousse, 1992 (Textes essentiels), p. 122-123 d'après le texte publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 4^e sér., t. 5, 1859, p. 237-246.

78. Voir VLAD, Andreï Gheorghe, « Le prieuré de Pont-l'Abbé-d'Arnoult : étude architecturale », dans *Roccafortis*, 3^e sér., t. V, n° 32, 2003, p. 215-224.

(Charente), entièrement détruit, a pu être fouillé dans sa quasi-totalité⁷⁹. Près d'une chapelle rectangulaire associée à un petit cimetière, se trouvait, au sud-ouest, une grange d'environ 14,50 m de long sur 6,50 m de large. Au nord, séparé de la chapelle par une sorte de couloir de 3 m de large, se trouvait le logis, simple construction rectangulaire d'au moins 22 m de long sur 6,50 m de large. L'arasement important des structures interdit d'imaginer cet ensemble en élévation, même si on peut facilement penser que l'aspect général devait être modeste et ressembler à d'autres ensembles non religieux. Dans le cas précis de Sainte-Sonne de Chadenac (Charente), l'absence de documentation écrite interdit malheureusement de savoir combien de moniales vivaient ici au Moyen Âge, et comment était assuré le service religieux, problème récurrent dans les communautés féminines.

Dans le cas d'une implantation numériquement plus importante, on peut trouver un véritable espace conventuel, adapté aux exigences de la règle suivie, avec cloître, salle capitulaire, dortoir et réfectoire, selon des agencements variables en fonction de l'ampleur et de la topographie du site. En pays charentais, aucun ensemble monastique roman – monastère ou simple prieuré – ne nous est intégralement parvenu : soit les édifices conventuels ont été en partie ou entièrement détruits, ne laissant plus ou moins intacte que l'église, soit ils ont été remaniés, réaménagés, reconstruits au fil du temps jusqu'à nos jours.

Seuls, quelques sites, parmi les plus remarquables d'un point de vue architectural, ont pu conserver une partie de leur topographie et de leurs bâtiments d'origine, ce qui, bien souvent, leur a valu d'être inscrits ou classés au titre des Monuments historiques. Dans cette prestigieuse catégorie, la distinction entre prieuré dépendant d'une abbaye mère et monastère perd de sa pertinence. Ainsi, le prieuré casadéen de Trizay (Charente-Maritime), avec son église totalement atypique (au plan presque centré, avec trois absides formant une sorte de triconque orientale) pour partie conservée et pour partie révélée par l'archéologie⁸⁰, sa salle capitulaire, son dortoir et son réfectoire, n'a rien à envier à une véritable abbaye (fig. 5).

Plus rares encore sont les cas où le complexe monumental conserve non seulement la partie proprement conventuelle, mais également la partie plus « utilitaire », avec celliers, granges, étables et autres espaces de stockage, de transformation ou, simplement, de vie quotidienne des convers ou des familiers. À ce titre, l'abbaye de Fontdouce, sur la commune de Saint-Bris-des-Bois (Charente-Maritime), fait figure d'exception⁸¹. Fondée

79. Voir BOURGEOIS, Luc, FARAGO-SZEKERES Bernard, VECQUAUD, Brigitte, « Le prieuré Sainte-Sonne de Chadenac (Charente-Maritime), de la légende à l'histoire », dans *Archéologie monastique en pays charentais*, op. cit. n. 6.

80. Depuis la parution de l'article de OBERSON, Olivier, « À propos de l'église du prieuré Saint-Jean-l'Évangéliste de Trizay », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXV, 1999, p. 19-28, les fouilles de David Jouveau (INRAP) ont complété notre connaissance du site. Son rapport de fouilles est consultable sur internet, à l'adresse suivante : [<http://www.trizay.levillage.org>].

81. Il n'existe pour l'instant pas d'étude complète de ce monastère et de son histoire,

**Figure 5 – Trizay (Charente-Maritime),
prieuré casadéen Saint-Jean-l'Évangéliste (Cl. C. Treffort)**



au début du XI^e siècle dans la forêt, elle suivait au Moyen Âge les coutumes cisterciennes sans toutefois avoir jamais été officiellement affiliée à l'Ordre. Vendue comme bien national à la Révolution, elle a servi de carrière de pierres et son abbatale, déjà en partie ruinée à l'époque, son cloître et son réfectoire gothique, ont aujourd'hui totalement disparu. Cependant, la chapelle double qui jouxtait l'église, la salle capitulaire et le parloir suffiraient à eux seuls à assurer la renommée du site par la qualité de leur construction. Surtout, malgré divers aménagements dus à la transformation du site en exploitation agricole et viticole au XIX^e siècle, une grande partie des bâtiments non conventuels ont été conservés dans leur topographie, voire leur élévation médiévale. L'intérêt du site est renforcé par l'exceptionnelle préservation du circuit hydraulique qui traverse l'ensemble du complexe monastique, y compris la salle capitulaire, et ressort à l'ouest pour alimenter un grand vivier reconstruit à l'époque moderne⁸².

Parmi les prieurés de dimensions plus modestes conservés en pays charentais, on peut mentionner celui, casadéen, de Sainte-Gemme (Charente-Maritime) dont le cloître, accolé à l'église, a perdu ses galeries mais dont

sinon la petite plaquette touristique rédigée en 1985 par Jean-Pierre Boutinet. Pour la fondation, on peut se reporter à l'article de ANDRAULT-SCHMITT, « Des abbatales du "désert"... », *op. cit.* n.18. Le site, actuellement en cours de mise en valeur par les propriétaires, a fait l'objet de diverses opérations archéologiques dans les dernières années. La campagne de topographie accompagnée d'un travail historique (resp. Cécile Treffort, avec la collab. de Philippe Sablayrolles) de 2005 a été suivie, en 2006, d'une opération de fouilles portant sur la salle des moines située au sud de l'aile du dortoir (resp. Éric Normand).

82. L'article récent de CHARBONNEAU, Jean-Paul, « L'abbaye de Fontduouce, un exemple d'hydraulique monastique? », *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XXX, 2004, p. 17-29, ne présente qu'une vue générale. Le système complexe de circulation des eaux à Fontduouce, dont une partie a été topographiée pendant l'été 2005 dans le cadre du PCR, mériterait une étude approfondie.

les bâtiments conventuels sont en partie conservés, en partie fouillés⁸³ (fig. 6). Si l'organisation assez classique de ses constructions se retrouve à Ronsenac (Charente), prieuré clunisien implanté aux marges du diocèse, la monumentalité de ce dernier site⁸⁴ est bien supérieure et elle n'est vraisemblablement pas liée seulement au nombre des religieux qui y résidaient – six moines et un prieur au XIII^e siècle –, mais à une volonté d'imposer sa marque dans le paysage environnant. On peut encore y voir une partie de l'église et les bâtiments conventuels – cellier et réfectoire notamment – organisés autour d'un cloître dont les galeries ont quant à elles disparues. Un grand bâtiment, situé à quelques dizaines de mètres de l'ensemble claustral, avait vraisemblablement, au Moyen Âge, une fonction de stockage et fait ainsi partie intégrante de l'ensemble monastique.

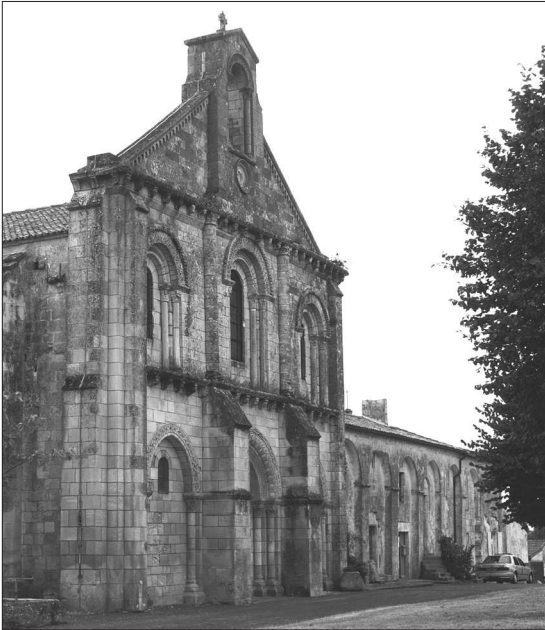


Figure 6 – Sainte-Gemme (Charente-Maritime), prieuré casadéen (cl. C. Treffort)

La plupart des sites évoqués précédemment sont des propriétés privées et les diverses opérations archéologiques (sondages, fouilles, analyses de bâti...) y ont en général accompagnées, de manière urgente, préventive ou programmée, des travaux d'aménagements ou de mise en valeur. Il s'agit d'ailleurs d'une situation extrêmement fréquente, en pays charentais comme

83. Voir notamment DUPRAT, Philippe, « Les fouilles du prieuré de Sainte-Gemme : essai de synthèse », et VLAD, Andreï Gheorghe, « Le prieuré de Sainte-Gemme : étude architecturale », dans *Archéologie monastique en pays charentais*, *op. cit.* n. 6.

84. Voir notamment GENSBEITEL, Christian, MONTIGNY, Adrien, « Le prieuré clunisien Saint-Jean-Baptiste de Ronsenac » dans *Archéologie monastique en pays charentais*, *op. cit.* n. 6.

en bien d'autres régions : si les plus grandes abbayes peuvent parfois appartenir à des collectivités qui souhaitent les ouvrir au public grâce à diverses animations culturelles – Académie musicale de l'Abbaye-aux-Dames de Saintes (Charente-Maritime), expositions d'art contemporain à Trizay (Charente-Maritime), Centre d'interprétation de l'art roman prévu à Saint-Amant-de-Boixe (Charente) –, l'approche des autres sites est soumise aux contraintes d'une occupation continue des bâtiments et de leurs abords, rendant souvent impossible, ou du moins très difficile, leur accès et leur étude.

Si l'on met à part les cas, finalement assez rares, où la structure et l'architecture du prieuré médiéval sont directement perceptibles par l'observateur, les espaces conventuels, s'ils n'ont pas disparu, ont tant de fois été transformés, réaménagés, adaptés à des usages différents depuis l'époque de leur construction qu'ils en sont souvent devenus méconnaissables ; les limites parcellaires, lisibles graphiquement sur le cadastre, et plus encore, certaines constructions d'apparence récente peuvent avoir fossilisé non seulement le plan, mais parfois même l'élévation de certains murs appartenant aux structures anciennes. Dans l'idéal, il serait nécessaire de procéder, de manière systématique, sur chaque site considéré comme prieuré, à des analyses d'archéologie du bâti. Pour rester en pays charentais, un tel travail a permis de révéler, à Angoulême (Charente), la préservation d'une partie des murs médiévaux de l'ancienne abbaye Saint-Cybard dans des bâtiments industriels installés sur le site au ^{xix}^e siècle⁸⁵ et à Surgères (Charente-Maritime), l'excellente conservation d'un des murs latéraux, d'époque romane, de l'aumônerie médiévale Saint-Gilles⁸⁶...

•

En pays charentais comme ailleurs, il reste finalement encore beaucoup à faire pour comprendre le sens, l'enjeu et les modalités pratiques de l'installation des moines dans les campagnes médiévales, en particulier dans le cadre des prieurés ruraux. Quelle que soit la richesse et la qualité de la documentation écrite conservée, ce n'est qu'en étudiant conjointement les archives du parchemin, de la pierre et de la terre que le médiéviste peut appréhender pleinement le rôle social, économique, politique, religieux, spirituel, des moines à qui l'on doit par ailleurs, pour les ^x^e-^{xii}^e siècles, l'essentiel de nos manuscrits, la plupart de nos édifices romans, et même jusqu'aux terroirs qu'ils nous ont, indirectement, légués. En s'associant pour aménager les aires salicoles, pour défricher les forêts, pour assécher les marais, pour rendre cultivables les terres insalubres, ils ont montré qu'ensemble, on pouvait accomplir de grandes choses. Par-delà les siècles, ils ont en quelque sorte tracé la voie d'une recherche collective pour ceux qui veulent les comprendre.

85. SCHEFFER, « L'étude de bâti de l'îlot Lacroix-Charbonnaud... », *op. cit.* n. 22.

86. En attendant la publication des actes de la journée d'étude organisée à Surgères les 31 mars et 1^{er} avril 2006 autour de *Surgères au Moyen Âge*, on peut se reporter aux notices de NORMAND, Éric, « Le prieuré Saint-Gilles de Surgères (Charente-Maritime) » et de MANDON, Fabrice, « L'archéologie du bâti : une nouvelle approche des sites monastiques », dans *À la table des moines charentais...*, *op. cit.* n. 2, resp. p. 44-46 et p. 50-51.

RÉSUMÉ

Au Moyen Âge, les pays charentais ont vu l'implantation de très nombreux établissements monastiques, du modeste prieuré de deux moines à de grandes abbayes, qui tous participent activement à la vie économique de la région, notamment sur le littoral atlantique ou le long du fleuve Charente. En croisant les informations textuelles, architecturales et archéologiques, une recherche collective menée depuis 2001 permettra, à terme, d'affiner nos connaissances sur ce thème qui avait jusqu'alors été négligé.

ABSTRACT

In the Middle Ages, many monastic houses, from modest priory with two monks to large abbeys, settled near the Charente river; they all take an active part in the economic life of the area, in particular on the Atlantic littoral or along the Charente river. By crossing textual, architectural and archaeological informations, a collective research undertaken since 2001 will make it possible, in the long term, to refine our knowledge on this topic which had hitherto been neglected.